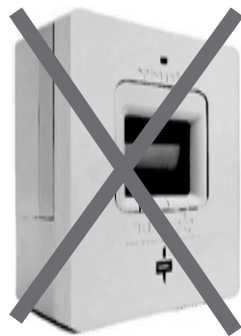


# Compteurs «Linky» à Die ?



Au 26 janvier, déjà 496 communes ont refusé le déploiement de ces compteurs communicants ... et ce nombre augmente chaque jour !

**MARDI 30 JANVIER**  
**Rdv devant la Mairie de Die à 19h15**  
**AVANT LE CONSEIL MUNICIPAL**

... soyons plus nombreux encore pour renouveler notre demande, afin qu'une délibération de refus soit très prochainement mise au vote.

Pour s'informer : **refus.linky.gazpar.free.fr**  
**robindestoits.org**  
**santepublique-editions.fr**  
**artemisia-lawyers.com**  
**stoplinky-france.webnode.fr**  
**Stop Linky Diois - infolinkydie.webnode.fr**

infos sur les compteurs communicants : liste des communes ayant pris des arrêtés, revue de presse, etc.  
infos générales sur les ondes.  
infos sur les scandales de santé publique.  
cabinet d'avocats - infos juridiques : modèles de lettres de refus individuel et de délibérations destinées aux communes (téléchargement gratuit).  
nouveau site national des collectifs Stop Linky.

Lors des Conseils Municipaux des 14 novembre et 19 décembre 2017, le **Collectif Stop Linky Diois** a remis des éléments d'information sur les **différentes problématiques et graves risques soulevés** par le déploiement des compteurs communicants : **pose forcée<sup>1</sup>**, **incidents techniques** (appareils grillés, incendies parfois), **surcoût, erreurs de facturation<sup>2</sup>, problèmes environnementaux** (en contradiction avec l'objectif de transition énergétique annoncé), **licenciements prévisibles, atteinte à la vie privée et aux libertés publiques** (récupération de nombreuses données personnelles, risques de piratage), **risques sanitaires** (champs électromagnétiques dans les habitations, concentrateurs et antennes-relais dans les quartiers)<sup>3</sup> **et autres dangers prévisibles, car ce système est évolutif.**

Or Enedis (ex ERDF) n'attend pas pour commencer ce déploiement sur Die !

Nous demandons donc **que la commune utilise rapidement son pouvoir de délibérer, afin de protéger tous ses administrés.**

1- Les particuliers ont le droit de refuser ces compteurs (...mais les poses de « Linky » se font en leur absence si leur ancien compteur est accessible !).

2 - Voir « Le Dossier Noir du Linky » de la revue *Que Choisir* d'octobre et les nombreux articles de presse des régions concernées par le déploiement... Nous pouvons aussi citer le rapport du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEL) sur l'expérimentation :

- 61% des usagers ne sont pas convaincus de l'utilité de ce compteur.
- 19% de particuliers ont eu des problèmes de disjonction à répétition.
- chez 4% des usagers : appareils électriques grillés, dysfonctionnement de la programmation du chauffage, embrasement du compteur.
- 5% d'impact défavorable sur leur facture : « [...] augmentation inexpliquée [...] avec parfois un doublement ou un triplement ».

3 - Le déploiement complet de cette nouvelle technologie (utilisation de l'ERL, CPL G3, concentrateurs, etc) sera progressif. Les graves effets sanitaires ne seront donc pas immédiats.